



# *Le grand âge et l'autonomie* en débat en **Bourgogne-Franche-Comté**

Mars 2019



# PLACE DE LA SANTÉ.fr

## Les débats Grande Âge & Autonomie

A l'initiative de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, huit événements Place de la Santé ont été organisés en mars dans toute la région pour mettre en débat les propositions mutualistes en faveur du Grand âge et de l'autonomie.

### Des rencontres, avec les acteurs de l'autonomie

- 8 mars 2019 à Chalon Sur Saône
- 15 mars 2019 à Vesoul
- 18 mars 2019 à Nevers
- 22 mars 2019 à Belfort

335  
participants

### Des débats, sous forme de table ronde

- 7 mars 2019 à Auxerre
- 13 mars 2019 à Lons Le Saunier
- 14 mars 2019 à Besançon
- 19 mars 2019 à Dijon

A cette occasion, plus de 330 participants sont venus croiser leurs points de vue sur la prise en charge de la perte d'autonomie en prévision d'une loi attendue pour la fin d'année : citoyens, représentants des Conseils départementaux, de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, des caisses de retraite de la Sécurité sociale, des services de soins et d'accompagnements mutualistes (SSAM), des mutuelles santé, des associations, des organisations syndicales, des Ehpad et structures dédiées aux personnes âgées.

*Ce document retrace de manière synthétique les initiatives mises en lumière dans chaque département et les propositions émises au cours de ce débat social qui a rassemblé les militants de la cause de l'âge dans la région.*

### Animés par les élus de la Mutualité Française en région, engagés pour porter les convictions mutualistes en faveur de l'autonomie



**Bruno HERRY,**  
président de la Mutualité  
Française Bourgogne-  
Franche-Comté



**Stéphane LOUVET,**  
1<sup>er</sup> vice-président de  
la Mutualité Française  
Bourgogne-Franche-Comté



**Gilles DESCHAMPS,**  
secrétaire général de  
la Mutualité Française  
Bourgogne-Franche-Comté

# Une loi attendue fin 2019

Suite à l'annonce d'une loi sur la perte d'autonomie d'ici la fin de l'année par Emmanuel Macron, président de la République, Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des Solidarités, a initié une vaste concertation publique. La Mutualité Française s'est emparée du sujet et a élaboré des propositions de nature à nourrir le débat public.

## Les mutuelles, acteurs incontournables du grand âge

Les mutuelles portent historiquement la question du grand âge à travers leurs offres de complémentaires santé et de services de soins et d'accompagnement... Aujourd'hui, elles protègent 70 % des personnes de plus de 65 ans et gèrent plus de 200 Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et résidences autonomie en France.

## La perte d'autonomie, une crainte partagée

De l'enquête menée par la Mutualité Française et Harris Interactive sur les impacts financiers du vieillissement, il ressort clairement que **la perte d'autonomie est l'un des premiers sujets de préoccupation des Français.**

Ils redoutent pour eux-mêmes et pour leurs proches l'altération des capacités physiques et intellectuelles, la maladie et *in fine* la perte d'autonomie.

Les Français s'estiment également mal préparés et mal informés pour faire face à ces événements. De plus, leurs ressources diminuent alors que les charges, elles, ne cessent d'augmenter.

2600

services de soins et d'accompagnements mutualistes (SSAM) dont

275

en Bourgogne-Franche-Comté

A partir de ce constat, la Mutualité Française a formulé 21 propositions en concertation avec des mutualistes, des professionnels de santé et des acteurs spécialistes de la question du vieillissement.

Elles s'articulent autour de quatre convictions fortes qui ont constitué la base des échanges des rencontres et des débats Place de la Santé organisés dans notre région.

Débat à Appoigny, le 7 mars 2019



De gauche à droite : Sandrine Guerville, cadre de santé du pôle Alzheimer de la plateforme de répit Oasis, Gilles Deschamps, secrétaire général de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, Daniel Vannereau, vice-président de la VMEH (Visite des malades dans les établissements hospitaliers) de l'Yonne, Isabelle Joaquina, vice-présidente en charge des personnes âgées du Département de l'Yonne, Stéphane Louvet, vice-président de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté et animateur de la table ronde.

# Toute personne doit pouvoir exercer sa liberté de choix le plus longtemps possible

Le bien vieillir est devenu un enjeu majeur de notre société. Il apparaît donc nécessaire de **réaffirmer l'utilité sociale des seniors en les associant pleinement aux réflexions sur les politiques gérontologiques publiques** les concernant et en les intégrant aux instances de démocratie locales telles que les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

La société doit aujourd'hui être plus inclusive, c'est-à-dire qu'elle doit donner toute sa place à la personne âgée et lui accorder les mêmes droits qu'aux autres personnes.

## Vers plus de lisibilité

Il existe une multitude d'acteurs et de dispositifs avec des financements différents (Conseil départemental, ARS, Assurance Maladie). Cette multiplicité peut se révéler déstabilisante pour la personne âgée et son entourage et **traduit un manque de lisibilité flagrant d'un système complexe et cloisonné**.

Pour répondre à cela, dès 2011 les ARS ont pensé les Maia\* comme des guichets intégrés, proposant un mode d'organisation partagé entre tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation et de la coordination sur le territoire.

« Croiser les regards permet de respecter les personnes concernées »

Armand Dirand, Espace de réflexion éthique

La réflexion porte aujourd'hui sur la création d'un guichet unique avec un seul numéro de téléphone qui constituerait la porte d'entrée. **Il suppose toutefois une connaissance très fine des dispositifs et du territoire.**

Dans ce cadre, au regard des exemples étrangers et de certaines initiatives nationales (les accompagnants sociaux), des coordonnateurs autonomie pourraient être mis en place. Ces professionnels auraient pour mission d'accompagner les personnes âgées les plus fragiles et les plus isolées dans un certain nombre de tâches, telles que les démarches administratives.



## Repenser le rôle de l'Ehpad

Les personnes âgées entrent en Ehpad plus tardivement (en moyenne à 87 ans) avec un niveau de dépendance plus marqué impliquant plus de soins. C'est le résultat d'une volonté de rester à domicile le plus longtemps possible.

Dans les prochaines années, l'Ehpad sera donc appelé à évoluer pour proposer **une offre domiciliaire et se positionner comme une plateforme gériatrique de proximité, de "premier recours", favorisant le maintien à domicile.**

Parallèlement, l'offre d'hébergement intermédiaire devra également se développer dans une logique de parcours gradué. Sur le marché très concurrentiel de la résidence service, **la Mutualité Française Bourguignonne SSAM a ainsi mis en place en Côte-d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne les Vill'âges Bleus®**. Ces résidences permettent aux personnes âgées autonomes souhaitant rester à domicile d'évoluer dans un habitat individuel regroupé tout en évitant le déracinement.

\*Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

# Chaque personne doit pouvoir préserver son capital autonomie et sa qualité de vie

La perte d'autonomie liée au vieillissement s'inscrit dans un processus long émaillé par un certain nombre d'événements de rupture qui doivent être accompagnés pour en limiter les impacts : retraite, perte d'un proche, déménagement, première chute, hospitalisation, institutionnalisation...

C'est pourquoi il apparaît essentiel de promouvoir une prévention de la perte d'autonomie tout au long de la vie. Cela passe notamment par **une politique structurée en la matière avec des actions de repérage des fragilités et des actions de prévention en proximité.**



À Chalon-sur-Saône, Josiane Corneloup, députée de Saône-et-Loire, conseillère départementale et membre de la Commission des Affaires Sociales

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) est l'un des dispositifs phares de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Elle a permis de dédier des fonds à chaque Département pour coordonner le déploiement des actions de prévention. Elle rassemble plusieurs partenaires dont la Mutualité Française.

Parmi les différentes actions de prévention à destination des personnes âgées en Bourgogne-Franche-Comté, les Ateliers Bons Jours abordent sous forme d'ateliers collectifs les thèmes de la nutrition, de la mémoire, de l'équilibre, de l'activité physique, du sommeil et de la santé globale.

À Lons-le-Saunier, Dr Philippe Bruniaux, gériatre,

**« Les ateliers de prévention constituent de bons moyens pour créer ou préserver du lien social indispensable au maintien de l'autonomie. Il faut sortir d'une politique de santé purement curative pour aller vers une politique préventive. »**

## Coordonner les actions autour du parcours de la personne âgées

Pour autant, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer la coordination de ces structures par la mise en place éventuelle d'un **coordonnateur régional permettant une meilleure mutualisation des moyens et un renforcement des synergies entre les acteurs**, et de renforcer les dispositifs d'évaluation.

La prévention de la perte d'autonomie passera également par la mise en place d'aides techniques. Elles permettront incontestablement de **sécuriser l'habitat pour en faire un atout du maintien à domicile.**

Parmi les solutions proposées pour l'adaptation du logement, l'initiative mutualiste de la technicothèque pourrait se généraliser.

**La technicothèque<sup>©</sup> est un concept qui a pour but d'éliminer les obstacles qui pourraient nuire au maintien à domicile par la coordination de services autour de l'adaptation du logement et des aides techniques. La Mutualité Française Saône-et-Loire SSAM expérimente ce dispositif avec le Conseil Départemental depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019.**



À Chalon-sur-Saône, Edouard Le Mailloux, président de la CPAM de Saône-et-Loire.



À Belfort, Florian Bouquet, président du Conseil départemental du Territoire de Belfort.



De gauche à droite : Catherine Rauscher-Paris, directrice du Pôle de gérontologie et d'innovation, Françoise Vespa, vice-présidente en charge des affaires sociales du Département du Jura, Jacques Seguin, président de la Mutualité Française Jura-Ssam, Philippe Bruniaux, praticien hospitalier gériatre au Centre Hospitalier Intercommunal du Pays de Revermont.

Débat à  
Lons-le-  
Saunier,  
le 13 mars 2019

De même, les solutions d'habitats connectés, qui se doteront d'aides techniques faisant appel au numérique (exemple des capteurs numériques permettant de repérer les chutes et de donner l'alerte) permettront de lutter utilement contre l'isolement social des personnes âgées.

## Valoriser les métiers d'accompagnement

Il est enfin ressorti des discussions sur cette conviction la nécessité de mieux valoriser les métiers d'accompagnement des personnes âgées, que ce soit **les personnels intervenant en Ehpad ou au domicile des personnes** : infirmières, aides-soignantes, aides à domicile... Ces métiers sont sous-tension, difficiles physiquement mais également psychologiquement, avec des rémunérations peu attractives. **Ils peinent à recruter alors même qu'ils sont indispensables.**

Plus que jamais, il faut **investir dans ce secteur d'activité vecteur d'emploi par de la formation et une meilleure reconnaissance salariale.**

*Le Conseil départemental du Jura travaille actuellement à la mise en œuvre d'un Schéma départemental des usages et services numériques qui permettra notamment de définir un programme d'actions pour une meilleure appropriation par tous des évolutions du numérique.*



À Belfort, Michel Zumkeller, député du Territoire de Belfort.



À Nevers, Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre.

# Les aidants doivent être reconnus et leur rôle soutenu

Les proches aidants constituent un atout majeur dans l'accompagnement des aînés en situation de perte d'autonomie. Cette aide informelle représente 11% de la population âgée de plus de 45 ans, majoritairement des femmes. Dans un cas sur deux, ils poursuivent une activité professionnelle, ce qui entraîne des difficultés diverses notamment dans la poursuite d'une carrière professionnelle ou pour se libérer du temps. De plus, **les aidants salariés ont plus d'arrêt de travail que leurs collègues non-aidants.**

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 a constitué une première étape dans la reconnaissance de l'aidant en lui permettant d'accéder à un certain nombre de dispositifs. Malgré tout, ces derniers manquent de visibilité et restent peu soutenus. Les attentes sont donc fortes au regard de la loi en préparation.

« Un bon aidant est un aidant sachant se faire aider »

« Pour soutenir et accompagner les aidants, il faut instaurer une relation de confiance et respecter l'histoire qui lie l'aidant et l'aidé pour parvenir à une relation triangulaire. »

Sandrine Guerville – Plateforme de répit Oasis.

## Multiplier les offres de soutien aux aidants

Le soutien implique tout d'abord la reconnaissance des aidants, mais aussi l'acceptation d'être aidé par un tiers au couple aidant-aidé.

Dès lors, les offres de répit, lorsqu'elles existent, peuvent prendre des formes variées : accueils de jours, ateliers à destination des aidants pour que ces derniers puissent se ressourcer, solutions d'hébergement temporaire ou de relay'âge (à l'image du balluchonnage canadien).

**Les plateformes de répit, telles que la plateforme Oasis dans l'Yonne, recueillent les besoins des aidants pour les orienter vers le partenaire qui sera le plus à même d'y répondre.**

Néanmoins, l'ensemble des acteurs a souligné l'importance de **développer des solutions d'urgence à destination des aidants** qui peuvent se trouver dans une grande détresse physique et psychologique.

16  
jours d'arrêt  
de travail de plus  
pour les aidants

De gauche à droite : Patrick Genevaux, directeur général adjoint, direction des solidarités, Conseil départemental du Doubs, Thomas Jouannet, président de la Mutualité Française Comtoise, Yves Bard, président du Gie IMPA et de la Carsat BFC, Armand Dirand, co-responsable du Centre Régional d'Ethique, Stéphane Louvet, vice-président de la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté.



Débat à  
Besançon,  
le 14 mars 2019

# Le financement par la solidarité nationale

La perte d'autonomie constitue un véritable défi économique pour les finances publiques et pour les ménages. En effet, les dépenses liées à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie représentent aujourd'hui 30 milliards d'euros\* réparties entre l'Assurance Maladie pour les soins, le Département pour la perte d'autonomie via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et les familles pour l'hébergement.

**30**  
milliards d'€  
pour la prise en charge  
des personnes en perte  
d'autonomie

« Il existe un consensus fort entre les politiques nationales, régionales et départementales et les opérateurs sur la perte d'autonomie de la personne âgée. La question de la dépendance est aujourd'hui prioritaire et les besoins identifiés : financement et diminution des restes à charge. » Loïc Grall, CTS 90

\*Source : Observatoire de la Mutualité n°2 sur les restes à charge en matière de dépendance - octobre 2018



Débat à  
Dijon,  
le 19 mars 2019

De gauche à droite : Bruno Perrault, directeur du Groupement de coopération sanitaire e-santé, Anne-Laure Moser-Moulaa, directrice de l'autonomie à l'Agence Régionale de Santé, Corinne Lapostolle, vice-président de l'Association des Familles de Traumatismes Crâniens et Cérébro-lésés, représentante de France Assos Santé, Michel Martin, président de la Mutualité Française Bourgignonne-Ssam.

## Diminuer le reste à charge

Le financement de l'autonomie doit être une démarche collective reposant sur la solidarité nationale : ce positionnement fait consensus. Il apparaît nécessaire de **renforcer les financements publics pour diminuer le reste à charge supporté par les familles.**

Lors des différents échanges, il a été question des études de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et du Comité d'orientation des retraites (COR). Elles montrent que le fléchage de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) à 50 % de ses ressources, complétée par les fonds disponibles au sein du fonds de réserve pour les retraites, permettraient de **financer intégralement l'augmentation de la dépense publique.**

La solidarité nationale pourrait éventuellement être complétée par une solution assurantielle que la Mutualité Française imagine, pour sa part, sous forme de garanties.

La question du plafonnement du tarif en Ehpad (défendu par la Mutualité Française) ne semble, quant à elle, pas faire l'unanimité.

Les directeurs d'Ehpad privés rencontrés ont fait valoir que les tarifs sont encadrés par l'ARS et le Conseil départemental. Ils permettent de payer le personnel soignant et non-soignant, la formation et l'ensemble des services proposés : confort hôtelier, sécurité, innovation. Néanmoins, **la tarification en fonction des ressources grâce à un système de tarification dégressive pourrait être envisageable.**



Rencontre  
à Vesoul,  
le 15 mars 2019



Rencontre  
à Nevers,  
le 18 mars 2019



Rencontre  
à Belfort,  
le 22 mars 2019

*Les débats en Bourgogne-Franche-Comté à peine achevés, Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, remettait son rapport sur la prise en charge de la perte d'autonomie à la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.*

*La Mutualité Française a salué l'ambition de ces 175 propositions élaborées selon une démarche collaborative, associant l'ensemble des acteurs, dans des délais resserrés.*

*Alors que la génération du papy-boom arrive au grand âge, Dominique Libault propose de renforcer la prise en charge de l'autonomie en créant un nouveau risque de protection sociale et en fixant une dizaine de priorités (cf. page de droite).*

*L'ensemble de ces propositions sont en phase avec celles que la Mutualité Française a mis en débat dans la région. Ainsi on y retrouve l'idée de moduler le prix des Ehpad en fonction des revenus des résidents.*

*Les dépenses publiques supplémentaires allouées à ce « nouveau risque de protection sociale » devraient atteindre plus de 9 milliards d'euros. Cette estimation des besoins est à la hauteur de l'enjeu et la Mutualité Française se félicite de l'ambition annoncée d'un renforcement de la part de financement issue de la solidarité nationale.*

*Au regard des préoccupations émises par les militants de la cause de l'âge et les citoyens en Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif de baisse de reste à charge proposé par ce rapport pourrait être plus ambitieux [300 euros pour les personnes gagnant entre 1 000 et 1 600 euros, pour un reste à charge moyen en Ehpad atteignant 1 850 euros].*

*Aussi la proposition mutualiste de mettre en place, en complément de la solidarité nationale, une solution assurantielle, solidaire parce que généralisée, ne doit pas être écartée du débat public autour du futur projet de loi, afin de baisser encore davantage la facture pour les Français.*

**Merci à tous les intervenants, partenaires et participants qui sont venus donner leur point de vue sur la prise en charge du grand âge et l'autonomie.**

**Dans la perspective des discussions sur la future loi sur l'autonomie, la Mutualité Française reste mobilisée. Retrouvez les photos de ces 8 événements et nos actualités sur notre site internet [bourgognefranchecomte.mutualite.fr](http://bourgognefranchecomte.mutualite.fr).**

À Besançon, à la CCI du Doubs.



# Focus

## sur le rapport Libault :

### 175 propositions et 5 thèmes

A l'issue de la concertation nationale du Gouvernement sur le Grand âge et l'autonomie, Dominique Libault a rendu le 28 mars 2019 son rapport qui comprend 175 propositions s'articulant autour de 5 thèmes :

- **La modification du regard porté sur le grand âge** : réaffirmer la citoyenneté et la dignité des personnes âgées, aider les proches aidants et lutter contre l'isolement de la personne âgée ;
- **L'autonomie de la personne âgée au cœur de la stratégie** : garantir le libre choix de la personne âgée, prévenir la perte d'autonomie ;
- **L'amélioration des conditions de vie de la personne âgée** par la revalorisation des métiers ;
- **Un meilleur accompagnement** : rénover les prestations, agir sur l'accessibilité financière, garantir le libre choix, assurer une continuité de prise en charge ;
- **La reconnaissance de la perte d'autonomie comme un risque de protection sociale** avec un partenariat territorial renouvelé.

### Parmi les propositions phares :

- L'indemnisation du congé de proche aidant et "la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant" ;
- La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels ;
- Une baisse du reste à charge mensuel de 300 euros en établissement pour les personnes modestes gagnant entre 1 000 et 1 600 euros par mois ;
- 300 millions d'euros par an pour améliorer la qualité et amorcer une restructuration de l'offre ;
- Un plan de rénovation des locaux de 3 milliards d'euros sur dix ans pour les Ehpad et les résidences autonomie ;
- Une hausse de 25% du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 par rapport à 2015 ;
- Un soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), "afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels" ;
- Un plan national pour les métiers du grand âge "pour articuler les nombreux chantiers indispensables à l'attractivité des métiers et à la montée en compétences de l'ensemble des professionnels" ;
- La création d'un guichet unique pour les personnes âgées dans chaque département, avec la mise en place des Maisons des aînés et des aidants.

## Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté

11 rue Jean Giono - 21000 DIJON  
03 80 50 11 37 - [contact@bfc.mutualite.fr](mailto:contact@bfc.mutualite.fr)  
[bourgognefranchecomte.mutualite.fr](http://bourgognefranchecomte.mutualite.fr)



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ